

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE376

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'alinéa 15, substituer au nombre :

« 50 »,

le nombre :

« 60 » ;

II. – Compléter le même alinéa par les mots :

« et de 75 à 100 gigawatts à l'horizon 2035 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste et Social vise à rehausser l'objectif de capacité installée pour le photovoltaïque à 60 GW en 2030 et entre 75 et 100 GW en 2035, conformément aux ambitions initialement portées par la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) présentée par le gouvernement fin 2023.

Ces objectifs reposaient sur une trajectoire ambitieuse mais réaliste, fondée sur un rythme de déploiement d'environ 7 GW par an, en cohérence avec les impératifs de décarbonation et les dynamiques industrielles en cours. Pourtant, dans la dernière version de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le gouvernement a décidé de revoir les ambitions à la baisse, en proposant des cibles ramenées à seulement 54 GW en 2030 et 65 à 90 GW en 2035.

Cette révision est difficilement justifiable. Elle entre en contradiction avec l'urgence de sortir des énergies fossiles, la nécessité d'électrifier massivement les usages, et le potentiel considérable du

photovoltaïque en France. Ce recul est d'autant plus incompréhensible que notre pays accuse déjà un retard préoccupant par rapport à ses voisins européens sur le solaire.

Alors que la souveraineté énergétique, la justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique nécessitent une mobilisation de toutes les capacités renouvelables disponibles, affaiblir les objectifs sur une technologie mature, compétitive, rapide à déployer et largement acceptée par la population est un non-sens stratégique.

Par cet amendement, nous proposons donc de reprendre les objectifs ambitieux de la SFEC afin d'affirmer pour notre pays un cap clair et ambitieux pour le solaire, au cœur de la transition énergétique et de la réindustrialisation verte de la France.